



Coalition des familles homoparentales

Bulletin de liaison - VOLUME X- No. II – Décembre 2008

Un projet essentiel

par Mona Greenbaum

Directrice générale de la Coalition des familles homoparentales

Quand il est question de parler de leur situation familiale avec des amis et à l'école, la plupart de nos enfants doivent encore être prudents. Presque tous les élèves du primaire et du secondaire que je connais choisissent soigneusement les personnes à qui ils parlent de leurs parents gais ou lesbiens. Leurs amis proches peuvent être au courant, mais la plupart des autres sont gardés à l'écart. Même dans les écoles les plus progressistes, nos enfants entendent tout de même des insultes homophobes quotidiennement dans la cour d'école, dans les vestiaires et dans les cours d'éducation physique. « Fifi », « gai » et « lesbo » sont des insultes si fréquemment utilisées qu'il n'est pas surprenant de constater que nos enfants ne sont pas à l'aise de parler de « maman et mommy » ou de « papa et daddy ». Ils n'en sont sûrement pas fiers.

Entre-temps, plusieurs des personnes qui travaillent avec nos enfants ne connaissent absolument rien à propos de nos familles. Bien que certains employés de l'école puissent être relativement ouverts à propos de nos familles, plusieurs ont des doutes. Ne serait-il pas extraordinaire que toutes ces recherches menées sur nos familles soient connues du grand public? Après tout, les chercheurs sérieux ne s'intéressent même plus à savoir si nos enfants se développent ou ne se développent pas normalement ou encore si des gais et des lesbiennes peuvent être des parents. Il y a longtemps que ceci a été établi.

C'est la situation dans les écoles primaires québécoises relativement à nos familles qui a incité la Coalition, en novembre 2007, à soumettre une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation du Québec. Notre but était d'éduquer et de sensibiliser les professionnels travaillant avec nos familles (personnel de l'école, de la santé et des services sociaux, etc.) à nos réalités. Nous avons proposé une approche en deux parties. D'abord, un atelier d'une durée de trois heures destiné à briser les mythes et les stéréotypes entourant nos familles ainsi qu'à motiver les gens à agir. Ensuite, une « trousse » remplie d'informations, d'activités et de ressources afin d'aider les professionnels à réagir face à l'homophobie dans leurs institutions (surtout dans les écoles) et à travailler vers l'inclusion de nos familles.

Nous avons réussi. En mars dernier, nous avons eu la confirmation de l'octroi de près de 100 000 \$ pour la réalisation de ce projet.

Voici quelques-uns des principaux éléments du projet :

1. Notre atelier ressemble à celui de GRIS-Montréal dans le sens où il sera donné par un duo d'animateurs. Dans notre cas, il s'agira cependant d'une paire de parents (ou de futurs parents) – idéalement une mère lesbienne et un père gai. De plus, le public que nous visons est composé d'adultes (et non d'enfants). Nous nous rendrons dans des écoles primaires ainsi que dans d'autres institutions afin de sensibiliser les enseignants, directeurs, employés de garderies, travailleurs sociaux et autres à la réalité de nos familles. Pour le moment, nous n'offrirons ces ateliers qu'en français, mais les ateliers en anglais font partie de nos projets d'avenir. Notre atelier pourra être offert à des groupes de dimensions variables bien que l'idéal soit d'environ 10 à 15 personnes.
2. Nous travaillons avec l'UQAM et l'Université McGill afin d'apprendre comment communiquer clairement les résultats de 35 ans de recherches à propos de nos familles d'une manière facile à comprendre pour des

3. Chaque institution recevra, gratuitement, beaucoup de matériel (incluant des plans de leçons, un guide des meilleures pratiques, des affiches, une liste de livres et de vidéos, etc.) pour l'aider à travailler contre l'homophobie et en faveur de l'inclusion.
4. Nous travaillons présentement à filmer les témoignages d'enfants, de parents et d'enseignants dans le but de contribuer à sortir nos familles de l'invisibilité. Nos tournages se déroulent dans six régions du Québec. Ces clips seront utilisés dans nos ateliers afin d'aider les professionnels à comprendre les expériences vécues par nos enfants et par nous-mêmes.

Comment pouvez-vous vous impliquer?

Si vous désirez nous aider à réussir ce projet, vous pouvez vous impliquer de différentes manières :

1. En devenant animateur ou animatrice. Vous pouvez vous rendre dans des écoles et dans d'autres institutions et ainsi avoir un impact réel sur les personnes qui travaillent avec nos enfants. En trois ou quatre sessions, nous vous enseignerons comment devenir un animateur ou une animatrice. Les animateurs et animatrices doivent assister à toutes les séances de formation et accepter d'animer au moins deux ateliers. Pour chaque atelier présenté, vous recevrez des honoraires de 100 \$ en remboursement de vos dépenses (heures de travail manquées, frais de gardiennage, etc.)
2. En retenant un atelier pour nous. Nous commencerons à offrir nos ateliers en septembre 2009. Si vous connaissez une école ou une autre institution qui souhaite connaître nos familles et à devenir plus inclusive, vous pouvez nous aider à obtenir un engagement. Il peut même s'agir de l'école de votre propre enfant!
3. En nous aidant à amasser des fonds. Une somme de 100 000 \$ peut sembler importante, mais elle se dépense rapidement. Si vous connaissez une entreprise susceptible de commanditer notre projet, faites-nous le savoir. Nous ne pouvons remettre de reçus de charité, mais nous pouvons offrir aux compagnies de la publicité sur notre site Web, dans notre bulletin et même lors des ateliers.

Les personnes intéressées à devenir des animateurs et des animatrices pourront suivre des sessions de formation à Québec et à Montréal. Les ateliers seront présentés à travers le Québec. Veuillez nous contacter dès que possible si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur la façon de devenir un animateur ou une animatrice. Si vous connaissez une institution désireuse de participer aux ateliers, laissez-le nous savoir également. Nous montons également un ensemble promotionnel pour que vous puissiez nous aider à publiciser nos services. Finalement, nous proposerons également un ensemble promotionnel pour rechercher des commanditaires pour notre projet.

Pour tout renseignement relatif au projet, veuillez contacter Mona au 514 846-1543.

Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à <mailto:info@famillishomoparentales.org> ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

Les nouvelles en bref de septembre à novembre 2008

Les Nouvelles de Montréal et du Québec

6 septembre 2008 (Montréal, Québec) Le gouvernement fédéral a outrepassé son autorité en rédigeant les lois sur la procréation assistée, a tranché la Cour d'appel du Québec. Dans un verdict de 53 pages, le tribunal

affirme que des dizaines de clauses fédérales sur des activités cliniques et de recherche sont inconstitutionnelles puisqu'elles empiètent sur les juridictions provinciales. Les juges de la Cour d'appel ont déterminé que la procréation assistée devrait être considérée comme une question de santé plutôt qu'une question de justice pénale réglemantée par le Parlement.

La loi fédérale sur la procréation assistée a été votée en 2004 et interdit le clonage humain, ainsi que l'achat et la vente d'embryons humains. Elle trace également les grandes lignes pour la fécondation in vitro et l'autorisation d'exploitation des cliniques de fertilité.

Le gouvernement québécois a demandé à la Cour d'appel de revoir la loi, croyant que certains articles devraient relever de son autorité. Le tribunal a acquiescé, rendant la décision que 22 articles visant à régulariser « un domaine complet de la pratique médicale », une tâche relevant habituellement des provinces. Le ministère de la Santé du Québec s'est souvent plaint que Santé Canada empiétait sur son territoire en régissant des éléments de l'industrie de la procréation assistée. Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a même présenté un projet de loi l'an dernier dans le but de créer des normes provinciales en matière d'activités cliniques et de recherche.

La Cour d'appel du Québec affirme que des dizaines de clauses fédérales sur des activités cliniques et de recherche sont inconstitutionnelles puisqu'elles empiètent sur les juridictions provinciales.

En 2007, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) a demandé à la Commission de l'éthique, de la science et de la technologie du Québec d'entreprendre une consultation publique sur les questions relatives aux techniques de reproduction et au bien-être des enfants nés à la suite de dons de gamètes. Dr Karine Igartua, directrice du **Centre** d'orientation **sexuelle** de l'Université **McGill** (COSUM), en collaboration avec la Coalition des familles homoparentales, a présenté un dossier à la Commission sur le bien-être des enfants de familles de parents gais et lesbiens. Son dossier a été présenté à Montréal le **26 septembre 2008**. La Commission a également procédé à une enquête en ligne au mois de septembre afin de sonder l'opinion publique au sujet des questions liées aux enfants conçus par don de gamète ou par maternité de substitution.

Les résultats de ces réflexions, de même que les recommandations de la Commission, seront publiés à l'hiver 2009.

27 octobre 2008 (Montréal, Québec) En présence de nombreuses personnalités politiques, artistes et organisateurs communautaires du Québec, la 5^e édition du Gala Arc-en-ciel a eu lieu au Lion d'Or à Montréal. Le Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL) a reconnu la contribution d'individus et d'organismes communautaires de partout au Québec. La Coalition des familles homoparentales a reçu le prix remis à un organisme ayant contribué au développement de la communauté allosexuelle. L'invitée d'honneur, Madame Louise Arbour, ancienne procureure en chef du Tribunal pénal international de La Haye et Haute-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies de 2004 à 2008, a reçu le Grand prix du Conseil québécois des gais et lesbiennes 2008 pour sa contribution extraordinaire à la défense, la promotion et la garantie du respect des droits humains, en particulier des droits des personnes gaies, lesbiennes, bissexuelles, transsexuelles et transgenres au Québec comme dans le monde entier.

Les nouvelles Canadiennes

20 octobre 2008 (Toronto, Ontario) Un homme accusé de meurtre au premier degré pour avoir apparemment répandu le virus du VIH qui cause le sida a vu sa cause être portée devant un tribunal dans ce qui semble être la première affaire de son genre au Canada. Johnson Aziga, 52 ans, a passé cinq ans en détention préventive tout en changeant régulièrement d'équipe légale. Deux femmes sont décédées après avoir apparemment eu des relations sexuelles non protégées avec lui.

« Ce sera une affaire marquante », soutient l'avocat de Johnson Aziga, Davies Bagambiire, en entrevue. « C'est la première fois qu'un Canadien est poursuivi pour un prétendu meurtre par une prétendue transmission ou

dissémination du virus du VIH. »

Johnson Aziga, un ancien analyste de recherche du ministère du procureur général de l'Ontario, a plaidé non coupable à deux chefs d'accusation de meurtre au premier degré et à onze chefs d'accusation d'agression sexuelle grave. Alison Symington, du Réseau juridique canadien VIH/sida, a dit que l'affaire est importante, mais ajoute que les allégations de ce genre sont rares.

Au Canada, 60 000 personnes vivent avec le VIH », affirme Alison Symington. « Ces cas sont très rares en effet, mais ils attirent tant l'attention et il y a tant de désinformation et d'inquiétude à leur sujet qu'ils contribuent à augmenter la stigmatisation et la discrimination, ce qui, en fin de compte, est inutile. La meilleure façon de protéger le public est l'éducation afin que les gens qui vivent avec le VIH se sentent à l'aise d'en parler à leurs partenaires sexuels. Les condoms et la révélation, voilà ce qui prévient la transmission. Pas les accusations criminelles. »

24 octobre 2008 (Colombie-Britannique) Un recours collectif a été déposé par Olivia Pratten, la représentante des plaignants, au nom de toutes les personnes de la province de la Colombie-Britannique conçues par dons anonymes de sperme, d'ovule et d'embryons ou ce que l'on nomme « don de gamète ». Ce serait apparemment la première cause du genre à être présentée par des descendants de donneurs au Canada. La poursuite est déposée contre le procureur général de la Colombie-Britannique et le Collège des médecins et des chirurgiens de la Colombie-Britannique.

La poursuite soutient que la loi actuelle est discriminatoire envers les personnes conçues par dons de gamètes. Par contraste, les enfants adoptés ont, légalement, certains droits légaux et occasions de rencontrer leurs parents biologiques que les enfants conçus grâce à des dons de gamètes n'ont tout simplement pas. La poursuite est fondée sur les garanties d'égalité et de sécurité de la personne de la Charte des droits et libertés canadienne.

La poursuite cherche la protection immédiate et la conservation par la suite des dossiers liés à la pratique du don de gamète dans la province de la Colombie-Britannique. Présentement, toute information relative à la santé et à l'identification du donneur de gamète peut être détruite à volonté par le praticien après six ans. Le dossier de l'une des femmes de l'action collective a déjà été détruit.

En 2001, Olivia Pratten s'est fait dire que son père biologique était en santé et qu'un « examen médical a été fait de vive voix ». Le médecin, Dr Korn, lui a donné un minimum de renseignements quant au poids, à la taille et à la couleur des cheveux sur un bout de papier à lettres d'hôtel.

« La question de protection des dossiers et d'obtenir mon droit d'accès complet aux données en est une de principes pour moi. Je suis fatiguée d'avoir à expliquer ou à défendre mon désir et mon droit de connaître ces renseignements », a dit Olivia Pratten.

Olivia Pratten et d'autres coplaignants ont tenté d'obtenir des renseignements et l'accès à des données médicales importantes de divers médecins de la Colombie-Britannique qui pratiquent l'insémination par don. Personne n'a réussi à obtenir de l'information et plusieurs se sont fait dire que leurs dossiers avaient été détruits ou qu'ils le seraient s'ils continuaient d'insister.

Une fois le dossier détruit, une personne née par don de gamète ne peut obtenir les antécédents médicosociaux du donneur, et ne peut découvrir des composants importants de leur identité comme l'histoire raciale, culturelle, religieuse et linguistique, ce qui peut causer de la détresse psychologique, soutient l'action judiciaire.

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

(Sautez cette section si vous en avez assez du mariage)

25 août 2008 (New York) Un groupe chrétien conservateur, l'*American Family Association*, recommande à ses membres d'écrire au fabricant de cartes de souhaits Hallmark pour se plaindre des nouvelles cartes de souhaits de mariage pour les couples de même sexe. Hallmark a dévoilé les cartes après que la Californie ait rejoint le Massachusetts au nombre des seuls états des États-Unis à avoir légalisé le mariage entre conjoints de même sexe.

29 septembre 2008 (Athènes) Près d'une centaine de gais et lesbiennes ont manifesté devant le parlement grec pour dénoncer une demande de récusation du gouvernement des premiers mariages entre conjoints de même sexe au pays. Le gouvernement a déposé une requête afin de faire déclarer nuls les mariages d'un couple de gais et d'un couple de lesbiennes. En juin, le maire Tasos Aliferis a célébré les mariages sur l'île de Rhodes. Des centaines d'amis des couples ont assisté aux cérémonies, de même que des dizaines de curieux du coin, ainsi que les médias.

10 octobre 2008 – La Cour suprême du **Connecticut** rend sa décision dans l'affaire *Kerrigan v. Commissioner of Public Health*, la cause vise à donner aux conjoints de même sexe l'égalité en matière de droit au mariage. Le Connecticut est le 3^e état à permettre le mariage entre conjoints de même sexe.

10 octobre 2008 (Oslo) – Même si le mariage entre conjoints de même sexe sera légalisé en **Norvège** en janvier, l'Église de Norvège a décidé de ne pas autoriser ses pasteurs à célébrer des mariages religieux. La décision donne suite à ce qui a apparemment été un débat houleux au Conseil des évêques.

10 octobre 2008 (Lisbonne) – Le parlement du **Portugal** vote en grande majorité contre la proposition d'autorisation du mariage entre conjoints de même sexe dans le pays à majorité catholique romain. Le Parti socialiste au pouvoir et le principal parti de l'opposition, le Parti démocrate, s'opposent tous deux à la légalisation du mariage entre conjoints de même sexe.

La proposition avait été déposée par deux partis minoritaires de l'opposition, le Bloc de gauche et le Parti vert, qui ont fait valoir que la Constitution portugaise accorde des droits égaux à tous, ainsi qu'une protection contre la discrimination.

4 novembre 2008 (San Francisco, Californie) Les électeurs de la campagne électorale présidentielle américaine doivent également se prononcer sur des questions de droits des allosexuels dans bon nombre d'États.

Les électeurs californiens ont décidé d'interdire le mariage entre conjoints de même sexe, plusieurs mois après sa légalisation par le plus important tribunal de l'état. L'autorisation légale en Californie a permis à des milliers de couples se marier depuis le mois de mai. Le procureur général de l'état, Jerry Brown, a déclaré que ces mariages demeureraient valides. Des demandes de récusation de la mesure, connue sous le nom de Proposition 8, sont probables.

Des interdictions semblables de mariage entre conjoints de même sexe ont été entérinées par des électeurs en Floride et en Arizona tandis que les électeurs de l'Arkansas ont approuvé une mesure visant à empêcher les couples de même sexe d'adopter.

6 novembre 2008 (Californie) – L'adoption de la Proposition 8 suscite de la colère, des protestations, des procès et un profond sentiment de perte au sein de la communauté gaie de la Californie. Au moins trois demandes de récusation ont été déposées et d'autres sont en préparation, soutiennent les adversaires de l'interdiction. À Los Angeles et à West Hollywood, plus de 1 000 personnes sont descendues dans la rue et ont

bloqué la circulation pour s'opposer à l'interdiction. Des centaines d'autres se sont également rassemblées sur le parvis de l'Hôtel de Ville de San Francisco.

On ne sait pas exactement ce qu'il adviendra des 18 000 couples gais et lesbiens, dont nombreux sont de l'extérieur de l'état, qui se sont mariés à la suite de la légalisation du mariage entre conjoints de même sexe en Californie au mois de juin.

6 novembre 2008 (Stockholm, Suède) – Le premier ministre suédois Fredrik Reinfeldt soutient que la légalisation du mariage pour les conjoints de même sexe est en cours et devrait être finalisée d'ici mai prochain. Le gouvernement de coalition de Fredrik Reinfeldt est divisé sur la question de l'inclusion des mariages religieux dans la loi. Les Démocrates chrétiens conservateurs croient que le projet de loi ne devrait permettre que les mariages civils.

Des nouvelles de la Coalition des familles homoparentales RENCONTRES À VENIR

DÉCEMBRE 2008

□ **DIMANCHE 7 DÉCEMBRE DE 13H À 17H.**

POUR ENFANTS, PARENTS, FUTURS PARENTS ET TOUS NOS AMIS: PARTY ANNUEL DES FÊTES

LA COALITION DES FAMILLES HOMOPARENTALES VOUS INVITE À NOTRE PARTY ANNUEL DES FÊTES

Animation et Musique: DJ Sylosurf

Buffet Gratuit

Au Café République

1200, rue Peel

L'admission est gratuite, mais les dons sont toujours appréciés!

JANVIER 2009

□ **MERCREDI 14 JANVIER à 19h30.**

3e PARTIE: LES MONTAGNES RUSSES ! (Série sur la parentalité pour femmes)

Que vous adoptiez ou que vous essayiez de tomber enceinte, il y a beaucoup de frustration et de tension pour fonder une famille. Des cycles mensuels à essayer de tomber enceinte ou à traiter avec la DPJ qui égare votre dossier. Venez souffler avec nous et partager la sagesse de celles qui ont passé à travers le processus.

Conférencière : Marie-France Dubois

Lieu: UQAM, 320 Ste-Catherine Est (Métro Berri), local DS-2901

Veillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements sur cette série pour les futurs parents et les parents avec de jeunes enfants.

□ **UN JOUR DE FIN DE SEMAINE À LA FIN DU MOIS DE JANVIER OU AU DÉBUT DU MOIS DE FÉVRIER**

COURS SPÉCIAL SUR LA PARENTALITÉ: COURS DE PREMIERS SOINS/RCR (POUR LESBIENNES, GAIS, BISEXUELS ET TRANS SEULEMENT)

La formation est d'une journée, soit une session de 6 heures pour apprendre la base des techniques RCR pour enfants et bébés selon la Croix-Rouge. Vous apprendrez comment rendre votre maison sécuritaire pour les enfants, prévenir les blessures et apprendrez également quoi faire en cas d'urgence si un enfant arrête de respirer ou si son cœur arrête de battre (ex. : étouffement, noyade, chute, réaction

s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au **6032 St-Hubert (métro Beaubien)**. Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

DIVERS :

♦ **Traducteurs, rédacteurs, etc.:** Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : info@familleshomoparentales.org

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13h00 à 20h00. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter**, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.

♦ **Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.**

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE.** Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à la CFH. **J. Freed, (514) 489-8633 www.jfreed.ca**

♦ **HARMONIE, CROISSANCE, PROSPÉRITÉ.** Produits et services financiers pour les familles en pleines croissances. Hypothèques, Régimes d'épargne études, Gestion du risque, Protection du patrimoine, Protection du vivant. 20% des honoraires seront versés à la CFH. Sylvie Grenon, Spécialiste en planification générale, communiquez par courriel : sylvie.grenon@londonlife.com ou par téléphone au 514-433-2884

L'impression et la distribution de ce bulletin ont généreusement été commanditées par:

SNACK BAR
La patuſe

302 rue Ontario Est, MTL 842.2040